AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -5-3-68 756503

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE

(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

5, Place Paul Jamot - 51-REIMS - Tél. 47.22.87

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F

C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN N° 89 de FEVRIER 1968 — 26 février 1968

OBSERVATIONS SUR LE DESHERBAGE CHIMIQUE DES VERGERS DE FRUITS A PEPINS (POMMIER - POIRIER)

Le préjudice causé par les mauvaises herbes aux cultures fruitières est reconnu et admis par un grand nombre d'arboriculteurs. L'herbe concurrence l'arbre dans le domaine de l'alimentation en eau et dans celui de la nutrition, elle est avide des matières fertilisantes, azote en particulier ; sa présence maintient un microclimat favorable au développement des insectes parasites et des champignons (tavelure, oïdium) ; au printemps l'herbe augmente les risques de gelée.

L'entretien du sol n'est possible à l'heure actuelle que par deux techniques :

- le désherbage mécanique, opération traditionnelle, qui se perfectionne chaque année par la mise au point d'outils aratoires spéciaux et mieux adaptés
- le désherbage chimique, solution moderne ou prônée comme telle, c'est la technique la plus récente mise à la disposition de l'arboriculteur.

Si l'application des désherbants est facile par simple pulvérisation ou par l'emploi de granulés herbicides, la technique d'emploi de ces produits requiert de la part des arboriculteurs la connaissance de plusieurs éléments :

- flore adventice de leur verger
- mode d'action des herbicides
- dose d'emploi de ces herbicides
- méthode d'application et législation qui en réglemente l'utilisation
- prix de revient des produits.

Classification pratique des produits désherbants

I - Herbicides préventifs : diuron, simazine, atrazine.

Leur rôle est de détruire les mauvaises herbes dès leur levée. Peu solubles dans l'eau, ils demeurent dans la partie superficielle du sol (tenir compte de la composition physique du sol). Il faut donc les utiliser, en

P.225

...

principe, en préémergence des adventices annuelles. Si pratiquement dans nos régions humides ces produits peuvent s'épandre quelques temps après la levée des mauvaises herbes, le mois de mai doit être considéré comme une date limite.

Quelques espèces résistent : à l'atrazine : les digitaires ; à la simazine : les sétaires ; au diuron : les véroniques, linaires, plantains, menthes.

II - Herbicides curatifs : ceux-ci ne s'emploient que sur les mauvaises herbes développées

Dans le cas d'herbes annuelles jeunes, un herbicide de contact suffit pour les éliminer.

Dans le cas de plantes vivaces ou de plantes annuelles fortes et durcies un herbicide télétoxique, absorbé par les feuilles de la plante en pleine sève, est seul efficace.

Herbicides de contact : paraquat - diquat - DNBP

Herbicides télétoxiques

- l'aminotriazole ou amitrol détruit presque toutes les espèces annuelles et vivaces, mais cette restriction est la cause de soucis lorsque se développent dans le vergers diverses renouées, le vulpin des champs, le liseron, les chiendents, peu sensibles à l'aminotriazole.

- le dalapon, qui est aussi absorbé par le feuillage ettransporté à l'intérieur des plantes, détruit uniquement les graminées. Il est actif surtout sur les chiendents (genres Agropyrum et Cynodon).

- le 2,4-D, généralement proscrit en arboriculture en raison du danger qu'il présente pour la végétation des arbres, est cependant utilisé avec succès par certains arboriculteurs pour la destruction du liseron et des chardons, entre le 1er août et le 1er septembre, mais :

- le traitement est délicat à réaliser
- il ne peut être confié qu'à un personnel consciencieux
- il faut travailler par temps calme, sans aucun vent, à des températures inférieures à 20°-25° et à très faible pression (inférieure à 1 kg) telle que les jets ne produisent aucun brouillard susceptible d'être entraîné sur le feuillage des arbres

- seuls les sels de soude ou d'amine du 2,4-D sont admis dans ce cas. Il y a intérêt également à utiliser certains dispositifs de protection sur les lances ou les buses.

Si le 2,4-D se révèle efficace sur liseron, chardon et amarante, il semble par contre inactif sur morelle, ray-grass et pourpier.

Programmes de traitement :

Une première méthode consiste à appliquer dans le cours de l'année, donc à plusieurs reprises, des herbicides curatifs chaque fois que le sol est trop enherbé.

Une seconde méthode cherche à éliminer durant la saison, à l'aide d'un herbicide préventif et rémanent, toute végétation annuelle, puis à détruire dans le cours de l'année, les mauvaises herbes vivaces avec des herbicides curatifs soit de contact, soit télétoxiques.

.../...

Notons que la dose de produits désherbants à utiliser par hectare doit être calculée correctement ; en effet les quantités trop faibles sont inefficaces, les quantités excessives sont inutiles, dangereuses et coûteuses. Elles doivent être évitées, les unes comme les autres.

Limitations d'emploi des herbicides en arboriculture

Les herbicides sont soumis à la réglementation des produits phytosanitaires. Les limitations d'emploi sont les suivantes :

1) Age des vergers : les produits préventifs ne sont autorisés que dans les plantations ayant au minimum 4 ans, simazine, atrazine, dalapon, ou 5 ans (diuron).

2) Epoque d'application : le DNBP est interdit de l'époque de la floraison à celle de la récolte et l'aminotriazole de l'époque de la nouaison à celle de la récolte. Cependant ces deux produits peuvent être appliqués sans limitation dans les vergers qui ne sont pas encore en production.

Principaux désherbants et doses d'emploi en matière active par hectare de terrain effectivement traité :

Atrazine, simazine : 3 à 5 kg MA/HA
Diuron 2,5 à 4 kg MA/HA
Diquat et paraquat : 0,800 à 1 kg MA/HA
Aminotriazol : 5 kg MA/HA
Dalapon 8 kg MA/HA
2,4-D et MCPA : 1 à 2 kg MA/HA

Cette liste n'est pas limitative.

G R A N D E   C U L T U R E

INFORMATIONS-

Altérations sur colza d'hiver

Depuis quelques jours, certains colzas, en particulier parmi ceux semés tôt et fort développés à l'entrée de l'hiver, présentent des altérations graves qui compromettent leur avenir.

Le froid n'est pas à l'origine de ces dommages car les tissus se nécrosent à partir du collet et des fructifications d'un champignon du genre Sclerotinia se remarquent.

Il n'y a actuellement aucun moyen de traitement contre cette maladie. Il importe donc d'examiner soigneusement les cultures et éventuellement de fractionner les apports d'engrais azotés de manière à ne pas avoir une fumure azotée exagérée dans le sol si le retournement de certaines cultures est nécessaire.

Ces dommages ne sont pas à confondre avec ceux de la larve de la grosse altise qui endommage tout d'abord les pétioles et qui a fait l'objet de mises en garde par avis des 8 août, 25 septembre, 10 octobre et 31 octobre 1967.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire " CHAMPAGNE "

7226